

### 3.15. PLANS D’ACTIONS ET IDEES DE PROJETS

#### 3.15.1. PLAN D’ACTION TECHNOLOGIQUE (PAT)

##### 3.15.1.1. Plan d’action pour la diffusion de la technologie «Biomasse combustion directe pour la production d’électricité»

<b>PTA 1</b>	<b>Diffusion de la technologie « Biomasse combustion directe pour la production d’électricité »</b>
<b>Justification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Façture pétrolière du Sénégal très élevée,</li> <li>- Forte dépendance du système électrique sénégalais aux produits pétroliers,</li> <li>- Forte demande en électricité non satisfaite dans le pays,</li> <li>- Faible taux d’accès à l’électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal</li> </ul>
<b>Objectif</b>	Avoir une capacité de production de 80 MW à partir de la biomasse, d’ici 2020.
<b>Actions</b>	<p><b>Description :</b></p> <p><b>A 1 :</b> Réaliser une cartographie détaillée du potentiel sur toute l’étendue du territoire national (inventaire de l’ensemble des sites de production des ressources en biomasse utilisables);</p> <p><b>A 2 :</b> Réaliser plusieurs projets pilotes d’électrification en milieu rurale et urbain ;</p> <p><b>A 3 :</b> Mener auprès des producteurs de biomasse, des autoproducteurs d’électricité et des concessionnaires d’électrification rurale, une large campagne de sensibilisation et d’information sur les avantages, le potentiel et le cadre réglementaire en vigueur;</p> <p><b>A 4 :</b> Finaliser l’élaboration des décrets d’application de la loi d’orientation sur les énergies renouvelables;</p> <p><b>A 5 :</b> Promouvoir un programme de recherche-développement sur la filière, en collaboration avec les institutions universitaires et de formation ;</p> <p><b>A 6 :</b> Encourager la formation de techniciens en maintenance</p> <p><b>A7 :</b> Créer un cadre permanent de concertation et d’échanges de l’ensemble des acteurs impliqués dans la filière, afin de mieux les impliquer dans les processus de</p>

	prise de décision		
<b>Mesures</b>	<p><b>Description :</b></p> <p><b>M1 :</b> Utiliser la technologie biomasse combustion directe comme moyen de production d'énergie électrique dans plusieurs sites du Sénégal;</p> <p><b>M 2 :</b> Rendre opérationnel le cadre juridique et règlementaire régissant la promotion des énergies renouvelables au Sénégal;</p> <p><b>M 3 :</b> Garantir la stabilité institutionnelle permettant une continuité dans la mise en œuvre de la politique de développement de la filière ;</p>		
<b>Incitations</b>	<p><b>Description :</b></p> <p><b>I 1 :</b> Faciliter l'accès au crédit à faible taux d'intérêt pour les utilisateurs de la technologie (autoproducteurs) ou subventionner leurs investissements ;</p> <p><b>I 2 :</b> Alléger la fiscalité sur le matériel de production;</p> <p><b>I 3 :</b> Fixer un tarif d'achat d'électricité spécifique, pour les unités connectées au réseau ; interconnecté ;</p> <p><b>I4 :</b> Faciliter aux privés et aux collectivités locales l'obtention d'autorisation de production ;</p> <p><b>I5 :</b> accorder un appui financier pour le développement de projets éligibles à la finance carbone</p>		
<b>Calendrier</b>		<b>Année 1 à 4</b>	<b>Année 5 à 8</b>
	Actions	A1, A2, A3, A4, A5, A6	A2, A5, A6
	Mesures	M1, M2, M3	
	Incitations	I1, I2, I3, I4, I5	
<b>Ressources nécessaires</b>	Equipements	Unités de production, pièces de rechange	
	Ressources humaines	Ingénieurs électromécaniciens, techniciens de maintenance.	

## Sénégal

	Infrastructures	Réseaux de transport et distribution
<b>Budget</b>	Pour subventions, investissements, études et accompagnement mise en œuvre	113 000 000 Euros par Etat, Banques et Bailleurs
<b>Législation et réglementation</b>	✓ Rendre opérationnel le nouveau cadre juridique et règlementaire régissant le secteur	
<b>Champ d'application géographique</b>	Vallée du fleuve Sénégal Régions de Kolda, Ziguinchor, Kaffrine, Tambacounda et Kédougou Bassin arachidier	
<b>Information et sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser des séances de renforcement des capacités de spécialités de la presse sur les avantages de la technologie et de la politique de promotion des énergies renouvelables du Gouvernement ;</li> <li>✓ Assurer une bonne coordination des acteurs intervenant dans la filière ;</li> </ul>	
<b>Agence de coordination</b>	Ministère de l'Energie et des Mines	
<b>Acteurs</b>	<b><u>Agences d'exécution</u></b> : ASER, SENELEC, CRSE, Agence des Energies renouvelables	<b><u>Autres acteurs</u></b> : Concessionnaire d'électrification rurale, secteur privé, secteur bancaire, producteurs indépendants, autoproducteurs, producteurs de biomasse, association des agriculteurs.
<b>Appui R &amp; D</b>	✓ Financer des programmes de Recherche/Développement permettant une appropriation de la technologie	